

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2022

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Membres présents :

Mmes BRAULT-PELUZZI Estelle (a reçu procuration de HARDOUIN Marie-Christine), GUTH Maité, SIMLER Agnès
MM BAUMANN Jean-Marie, BLATZ Gérard, FRANCO Luis, HABERKORN Christophe, IBACH Patrice, JAEGLER Patrice SCHÖNSTEIN Laurent, SCHWEIN Laurent, STRAUDEL Jean-Philippe (a reçu procuration de MULLER Sandrine)

Membre absent excusé et non représenté : ./.

Membre absent non excusé : ./.

Membre ayant donné procuration : Mme HARDOUIN Marie-Christine (a donné procuration à BRAULT-PELUZZI Estelle), MULLER Sandrine (a donné procuration à STRAUDEL Jean-Philippe)

Secrétaire de séance : Mr FRANCO Luis

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (droit de préemption urbain)
5. Programme de travaux forestiers 2022
6. Location de la pêche
7. Divers

Avant de débiter la séance, Mr le Maire réitère ses vœux à l'ensemble des conseillers municipaux. Il souhaite que 2022 permettra l'instauration d'un climat plus apaisé et constructif au sein du conseil municipal.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Luis Franco est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Mr Jean-Marie Baumann indique le compte-rendu ne reflète pas la réalité de ce qui a été dit lors de la dernière séance.

Concernant la phrase "qu'il ne faut pas mélanger la mort d'un enfant avec le reste (ce qui a été fait dans le courriel adressé par Mme Estelle Brault Peluzzi à Mr le Maire)", Mr Jean-Marie Baumann était intervenu pour que cesse le mélange religion et la colère envers certaine personne. Mr le Maire précise que ce n'est pas lui qui est à l'origine de ce "mélange" mais qu'il figurait dans le mail qui lui a été adressé.

Mr Jean-Marie Baumann conteste la manipulation des phrases effectuée dans le compte-rendu.

Mr le Maire n'est pas d'accord avec Mr Jean-Marie Baumann et n'accepte pas ses dires.

Concernant le paragraphe relatif à la bombe, Mr Jean-Marie Baumann avait interrogé Mr le Maire s'il avait bien dit que Mr Baumann sur-jouait le risque engendré par la présence de la bombe. Mr le Maire répond qu'il ne l'a jamais dit. Cette question et cette réponse ne figurent pas le dernier compte-rendu.

Mr Jean-Philippe Strauel demande s'il est nécessaire de faire figurer dans le compte-rendu deux pages relatives au mail de Mme Estelle Brault-Peluzzi en omettant de citer certains faits.

Mr le Maire rappelle qu'il a répondu au mail qu'il a réceptionné et qu'il a jugé inacceptable. Mr Laurent Schönstein est, quant à lui, intervenu à la demande de Mme Estelle Brault-Peluzzi.

Mr Jean-Marie Baumann précise qu'il n'a pas cautionné le courriel mais juge déplorable ce qui a été fait par la suite.

Mr Luis Franco signale qu'il faudrait mettre certaines rancoeurs de côté et travailler pour la commune.

Mr Jean-Marie Baumann indique qu'il n'est pas normal d'entendre certaines choses lors de la réunion du conseil municipal et qu'elles soient retranscrites différemment dans le compte-rendu.

Mme Estelle Brault-Peluzzi, secrétaire de séance à la dernière réunion a formulé plusieurs remarques lors de la relecture du compte-rendu avec le Maire et les adjoints. En effet, plusieurs points ne reflétaient pas la réalité des dires. Une seule remarque a été prise en compte par Mr le Maire et certains points ont disparu.

Mme Estelle Brault-Peluzzi souhaite que les séances soient enregistrées vocalement à compter de ce jour.

Mr le Maire n'est pas d'accord avec Mme Estelle Brault-Peluzzi concernant le paragraphe relatif au mail.

Mme Estelle Brault-Peluzzi s'interroge sur la possibilité de travailler ensemble alors que la base n'est pas saine.

Mr Luis Franco rappelle qu'il faudrait se mettre au travail pour le bien de la commune et ne pas passer du temps à polémiquer sur certains points. Une équipe est là pour travailler ensemble.

Mr Jean-Marie Baumann répond qu'il faut collaborer mais que cela ne signifie pas répondre "oui" à tout.

Mr Jean-Philippe Strauel précise qu'un "chef" est le garant de la cohésion.

Mr le Maire signale que ce n'est pas lui qui prend des notes et que si des choses ne sont pas écrites, ce n'est pas de sa faute.

Mr Jean-Marie Baumann demande s'il met en cause le travail de la secrétaire de mairie. Mr le Maire répète que ce n'est pas lui qui prend des notes.

Mr Christophe Haberkorn estime que le compte-rendu n'est pas le seul problème. Il faut donner la possibilité à chacune de faire des choses et donner la place à tout le monde.

Mr Jean-Philippe Strauel a été interpellé sur le délai d'affichage du compte-rendu sur le panneau d'affichage, sa publication sur le site et sa non-publication dans les journaux locaux. Mr le Maire indique que le compte-rendu est toujours affiché dans le panneau d'affichage et publié sur le site de la commune. Il ne souhaite plus l'envoyer à la presse car il est toujours coupé et modifié.

Mr Patrice Ibach s'interroge sur les conséquences du vote à majorité contre le compte-rendu. Mr le Maire lui répond que le compte-rendu est toujours envoyé à la Préfecture.

Aucun matériel pour l'enregistrement vocal n'est disponible pour la séance de ce soir. Mme Agnès Simler souligne qu'un enregistrement vocal risque d'augmenter encore le nombre de pages du compte-rendu.

Mr Laurent Schönstein dit qu'un compte-rendu est synthétique.

Mr Jean-Philippe Strauel précise qu'un enregistrement vocal peut aboutir à un compte-rendu synthétisé.

Mme Estelle Brault-Peluzzi estime qu'un enregistrement vocal est important et permet de vérifier la véracité des dires.

Mme Estelle Brault-Peluzzi indique qu'un enregistrement vocal pourra être consulté par les personnes qui le souhaitent.

Mr Luis Franco s'interroge sur les délais de sauvegarde de l'enregistrement et sur les droits de consultation.

Mr Jean-Philippe Strauel informe que tout le monde peut enregistrer et filmer les séances du conseil municipal.

Mr le Maire signale qu'une solution sera cherchée pour enregistrer la prochaine séance.

Mme Estelle Brault-Peluzzi se propose pour se renseigner.

Le compte-rendu de la séance précédente est soumis au vote : 6 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention.

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous et des réunions auxquelles il a participé :

- 6 janvier : réunion du Coderst (COnseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) en visioconférence dont Mr le Maire est membre suppléant
- 8 janvier : visite guidée d'un éco quartier proposé par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)
- 10 janvier : réunion du bureau du PETR en visioconférence
- 10 janvier : démontage des éclairages de Noël
- 10 janvier : Mr le Maire a accompagné les enfants de l'école dans le bus du RPI le matin du fait de l'absence de Mme Maryline Richert. Mme Anna Franco a remplacé Mme Maryline Richert à l'école. Mr le Maire remercie Mme Franco pour sa disponibilité.
- 11 janvier : réunion de chantier relative au Lotissement Les Noyers
- 12 janvier : réunion avec Mme Munsch, architecte, Mr Piccardi (sols souples), Mr Hesselé (carreleur) et Mr Laurent Schönstein suite à un affaissement du sol au niveau de la jonction du nouveau bâtiment et celui de l'école (sanitaires à l'étage).
- 14 janvier : rendez-vous avec Mr Jean-Charles Oberlé pour une proposition de prix pour la maintenance des extincteurs et pour la création d'un nouveau site internet
- 17 janvier : entretien avec Mr Schwartz Quentin par rapport à son permis de construire et notamment le problème d'emplacement du poteau téléphonique. Les frais de déplacement du poteau seront à la charge du pétitionnaire.
- 18 janvier : entretien avec Mr Hartmann Christian par rapport à l'emplacement d'un poteau d'incendie qui pose problème dans le cadre d'un projet de mise en place d'un nouveau portail. Le déplacement du poteau est à solliciter auprès du SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement) et les frais y afférents seront à la charge du demandeur.

4. URBANISME

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente des parcelles section 33 n° 92/21 et 173/26 d'une superficie respective de 0 are 25 et 5 ares 99.

5. PROGRAMME DE TRAVAUX FORESTIERS 2022

Monsieur le Maire présente le programme de travaux forestiers 2022. Celui-ci s'élève à 270 € H.T (matérialisation des lots de bois de chauffage).

Le montant des recettes brutes prévisionnelles est de 3 930 € H.T. (bois d'œuvre et bois non façonné). Des travaux d'exploitation (abattage et façonnage d'arbres) et des frais à payer au parc à grumes étant prévus pour un montant respectif de 1 900 € H.T et de 1 620 € H.T., la recette nette prévisionnelle s'élève à 410 €.

Le devis de l'ONF pour effectuer les travaux prévus s'élève à 2 168,88 € H.T. (matérialisation des lots de bois de chauffage ; abattage, façonnage des bois).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à l'effet de signer le programme de travaux et le devis.

Mr le Maire informe également le conseil municipal de l'adjudication de 4 lots de bois qui se déroulera le samedi 22 janvier 2022 à 9 heures au Foyer.

Mr Jean-Philippe Strauel demande s'il n'est pas possible de procéder à une vente des arbres couchés dans la forêt au sud du char. En outre, des arbres sont également tombés dans la rivière.

Mr le Maire indique qu'il est éventuellement possible de les intégrer lors d'une adjudication mais cela doit être discuté avec le chef de triage de l'ONF (Office National des Forêts) car la forêt est gérée par l'ONF.

Il informe également le conseil municipal que le nouveau chef de triage, Mr Muckensturm est prêt à organiser une visite de la forêt avec les membres du conseil municipal au printemps.

6. LOCATION DE LA PECHE

L'adjudication prévue en novembre 2020 a été annulée en raison des conditions sanitaires.

Mr le Maire propose d'organiser une nouvelle adjudication au printemps 2022 aux mêmes conditions que celles retenues par délibération du 13 octobre 2020, à savoir :

- de louer des quatre lots pour une période de 9 années à compter de la date d'adjudication et de définir les lots comme suit :
- lot 1 : partie entre le ban de Jebnheim et le pont du sentier du sanglier
- lot 2 : partie entre le pont du sanglier et la 2ème passerelle
- lot 3 : partie de la 2ème passerelle et le grand pont
- lot 4 : aval du pont jusqu'au fossé rive gauche et limite du ban d'Elsenheim sur rive droite

- de fixer les mises à prix suivantes :
- lot 1 : 130 €
- lot 2 : 235 €
- lot 3 : 310 €
- lot 4 : 100 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les conditions ci-dessus et autorise Mr le Maire à signer les baux et le procès-verbal d'adjudication ainsi que tous les documents s'y afférant.

Il est précisé que les locataires actuels seront prévenus de cette adjudication et les riverains du cours de la Blind seront consultés pour savoir s'ils cèdent leur droit de pêche.

Chasse :

Pour le moment, il n'y a aucune nouvelle par rapport à la demande d'annulation ou minoration du loyer de l'année 2020 de Mr Lung, locataire du lot de chasse n°2. Mr Jean-Marie Baumann attire l'attention des conseillers sur la réalisation des tirs de nuit actuellement en cours dans la forêt.

7. DIVERS

- Bons d'achat : Les bons d'achat à distribuer aux aînés du village sont remis aux conseillers municipaux. Mr le Maire a rendu visite aux personnes séjournant en EHPAD pour leur remettre un colis.
- Bombe : Un article est paru dans la presse locale alors que la commune n'avait pas d'information complémentaire depuis plusieurs semaines. Mr le Maire indique que c'est la Préfecture qui gère l'opération des travaux de déminage. Une date avait été fixée fin janvier, mais le service de déminage est déjà retenu par d'autres obligations. La préfecture ayant d'autres priorités à traiter, l'intervention n'aura pas lieu avant fin février.
- Cérémonies commémoratives de la Libération : Elles se dérouleront le dimanche 30 janvier 2022 comme suit :
 - 9 h 30 : dépôt de gerbes aux stèles et au monument aux morts
 - 10 h 00 : messe
 - 11 h 00 : cérémonie au carré militaire
 - Vin d'honneurLes enfants de l'école participeront également aux cérémonies en interprétant un chant au carré militaire.
- Travaux école maternelle : Suite à la réception de la notification de la subvention attribuée à la commune au titre de la mise en place d'une porte sécurisée et de fenêtres à double vitrage à l'école maternelle, il est décidé de passer commande de la porte auprès de l'entreprise AMC pour un montant de 10 990 € H.T. et des fenêtres auprès de l'entreprise UMBDENSTOCK pour un montant de 5 510 € H.T. Mr Laurent Schönstein se chargera du suivi de ce chantier.

Mr Luis Franco propose d'installer également un aérateur au niveau des sanitaires de l'école maternelle.

Il est également discuté de l'installation de détecteurs de CO2 dans les salles de classe. Comme il est possible d'aérer les pièces en ouvrant les fenêtres, il est décidé de pas installer ce matériel.

- **Analyse d'eau** : L'analyse de l'eau au robinet de la kitchenette de la mairie fait ressortir une teneur en plomb et en nickel supérieure à la normale au 1^{er} jet. Ces teneurs sont conformes à la qualité requise au 2^{ème} jet.

Une analyse a été faite chez un propriétaire privé au sud du village dépendant du château d'eau de Jebnheim. Une concentration en Métolachlore ESA supérieure à la limite de qualité a été constaté. Un suivi renforcé de ce paramètre est mis en place.

Mr le Maire rappelle qu'il serait possible de relier toutes les habitations de Grussenheim au château d'eau de Marckolsheim. Cependant, la fermeture de la conduite entre Jebnheim et Grussenheim poserait des problèmes de stagnation de l'eau dans le réseau.

- **Litige riverains du terrain de football** : Aucun retour de la partie adverse n'a encore été réceptionné.
- **Sapins** : Les sapins déposés par les habitants seront broyés puis valorisés en paillage ou compost. Ce broyage est prévu le 25 ou le 27 janvier 2022 selon la disponibilité du broyeur.

Mr le Maire indique qu'il faudra également prévoir de nettoyer le fossé d'épandage après le chemin des pruniers. L'enlèvement du grand sapin sur la place a été réalisé par Mr Gérard Blatz. Ce dernier remercie Mr Laurent Schwein pour l'extraction du tronc.

- **Arbre route de Colmar** : L'arbre mort en bordure de la route départementale près du Lotissement Les Noyers sera retiré par les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires).

- **Location du Foyer durant le week-end pascal** : Une demande a été déposée en mairie pour la location de la salle de samedi 16 avril 2022 (samedi saint).

Mr le Maire rappelle que dans l'acte de vente du Foyer, il était stipulé que la salle peut être utilisée en respectant les fêtes religieuses notamment durant la semaine avant Pâques. Mr le Maire a consulté le président du conseil de fabrique ainsi que le curé de la paroisse. Ces derniers ne formulent aucune objection quant à la location de la salle pour un mariage le samedi saint. Mr Christophe Haberkorn précise que le conseil de fabrique n'a plus rien à voir avec le Foyer étant donné que ce bien a été vendu à la commune.

- **Nouvelle association** : L'association des Parents d'Elèves d'Elsenheim / Grussenheim a été fondée en avril 2021 et se nomme APE - Les Minis Elsa Grussa. Sa présidente est Mme Audrey Weller-Sutter. L'association sollicite la possibilité d'utiliser les locaux du Groupes des Jeunes pour organiser leurs réunions.

- **Parrainage** : Mr le Maire a réceptionné de nombreuses demandes de parrainage auxquelles il n'a pas donné suite.

- **Tract** : Mr Jean-Marie Baumann s'interroge sur la provenance du tract relatif aux vaccinés et non vaccinés qui a été distribué dans certaines boîtes aux lettres de la commune. L'origine n'est pas connue.

- **Panneau de la commune** : Mr Jean-Marie Baumann propose de mettre un panneau avec le nom de la commune en alsacien en dessous des panneaux d'agglomération. Cette idée convient à l'ensemble du conseil municipal et sera discutée lors d'une prochaine séance.
- **Prochaines dates** :
 - o visite maison 23 grand'rue : samedi 5 février 2022 à 14 heures
 - o réunion du conseil municipal : mardi 8 février 2022 à 20 heures
 - o réunion de la commission des finances : jeudi 10 février 2022 à 19 heures 30
 - o réunion de la commission sociales et des aînés : jeudi 17 février 2022 à 19 heures 30
 - o présentation du tableau numérique de l'école : mardi 1^{er} mars 2022 à 18 heures
- **Photo du conseil municipal** : Il est proposé de réaliser une photo du conseil municipal au printemps.

La séance est levée à 22 heures 05.

Le Maire, Martin KLIPFEL



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.